



N° d'épreuve FFM _____ 163
Moto-Club _____ motoclub gye champagne
N° d'affiliation _____ c1859
Date _____ 08 et 09 juin 2019
Lieu _____ Bar sur seine
Organisateur technique _____ Gaasch Patrick
E-mail _____ gaasch.p@orange.fr
Téléphone _____ 0325297339 ou 0624163834

CDF ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	David patrick	Licence : 007926
Directeur de course adjoint		Licence :
Délégué FFM (Président du Jury)	Maïndron jean-luc	Licence : 016209
Membre du Jury	Lhermet daniel	Licence : 015722
Membre du Jury	ALANIECE Laurent	Licence : 279169
Commissaire technique responsable	Traversa didier	Licence : 126173
Responsable du chronométrage	Lamballe éric	Licence : 181566

Article 3 Horaires Prévisionnels*

Contrôles Administratifs : vendredi 13h30 à 17h30	Départ : 8h30
Contrôles Techniques : vendredi 13h45 à 17h45	Arrivée : 16h30
Remise des prix : 18h	*Les horaires détaillés peuvent être annexés au présent règlement.

Article 4 Catégories & Engagements

↳ Championnat de France

- ★ Elite E1
- ★ Elite E2
- ★ Elite E3
- ★ National E1
- ★ National E2
- ★ National E3
- ★ Juniors E1¹
- ★ Juniors E2¹
- ★ Juniors E3¹
- ★ Espoirs 125cc 2T²
- ★ Féminines³

↳ Trophée de France

- ★ Néo-Elite
- ★ Vétérans⁴
- ★ Super-Vétérans⁵

↳ Championnat des constructeurs

↳ Challenge Team National

1 Pilotes âgés de 16 ans minimum et de moins de 23 ans au 1^{er} janvier de l'année du Championnat
2 Moins de 20 ans au 1^{er} janvier de l'année du Championnat
3 Open issu des classes E1, E2 et E3
4 37 ans au 1^{er} janvier de l'année du Championnat
5 47 ans au 1^{er} janvier de l'année du Championnat

Pour rappel :

E1 : de 100 à 125cc 2T et de 175 à 250cc 4T
E2 : de 126 à 250cc 2T et de 290 à 450cc 4T
E3 : de 290 à 500cc 2T et de 475 à 650cc 4T

En cas de changement de catégorie et/ou de classe à la dernière épreuve, le pilote n'apparaîtra pas dans le classement de sa nouvelle catégorie. Les points qu'aurait pu marquer ce pilote seront réattribués aux pilotes suivants.

Article 5 Contrôles Administratifs et Techniques
Parc fermé :

 Le Moto-Club prévoit-il un parc fermé ? oui non

Si oui, une fois le contrôle technique terminé, le pilote devra pousser sa machine immédiatement au parc fermé, munie du transpondeur correspondant à son numéro de course. Il devra, par ailleurs, équiper sa machine, en complément d'un éventuel système d'origine, d'un système antiviol individualisé (chaîne cadénassée, bloc-disque ou U de classe SRA) et quitter immédiatement le parc sans la bâcher.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son permis de conduire, l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule. Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque, système antiviol). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 6 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 7 Médicalisation de la manifestation

 Nom du responsable médical **fabrice quireza**

 Nombre de secouristes **14**

 Nombre d'ambulance(s) **4**

 Hôpital le plus proche **CHU de troyes**

 Temps de trajet (en min) **40**
Article 8 Le site de pratique

Caractéristiques :	Longueur de la boucle	Distance journalière 246 km ou 164 km (selon catégories)
	Nombre de Contrôles Horaires 2	Contrôles de Passage 4
Nombre de spéciale(s) :	- De type Banderolée (MX) 3	Longueur(s) 3.5
	- De type Enduro (en ligne)	Longueur(s) 3
	- De type X-Trem	Longueur(s) 3.5

 Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ? oui non

 Les Spéciales sont-elles chronométrées dès le premier tour ? oui non

 Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? oui non

 Capacité Moto : **375**
 (7 par kilomètre maximum)


- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

 Date : **18/02/2019**
**AUTO-MOTO CLUB
 GYE CHAMPAGNE
 10, Rue de la Vereille
 10250 GYE SUR SEINE
 06 08 56 26 94**
Visa de la Ligue

Date :

17/04/2019
LIGUE MOTO GRAND-EST
 Maison Régionale des Sports
 5, Rue de la Verrière
 51100 TONBLAINE
 Tél : 03 83 18 27 68
 Fax : 03 83 18 27 69

Visa de la FFM

Numéro :

